

# Projet de santé

## Infos générales

**Nom de l'équipe :**

**Référent de l'équipe :**

Nom et prénom

Adresse mail

N°de téléphone

**Date d'envoi :**

**Adresse d'envoi :**

contact@esp-centre.org  
Fédération des URPS Centre-Val de Loire et FMPS Centre-Val de Loire  
122 bis rue du faubourg Saint-Jean  
45000 ORLEANS

Contactez-nous !

contact@esp-centre.org

02 38 22 87 11

www.espcvl.org

# Projet de santé

## Lieu:

(communes, communauté de communes ou agglomération sur laquelle les professionnels de santé exercent)

## Objectifs recherchés par l'ESP-CVL:

- Amélioration du parcours du patient et de la prise en charge de sa pathologie
- Amélioration de la coordination entre professionnels
- Amélioration de la communication entre professionnels
- Améliorer la connaissance interprofessionnelle
- Autre :

## Thème(s) choisi(s) par l'ESP-CVL :

Exemples :

- Thématique par pathologie : diabète, HTA, plaies chroniques, BPCO, santé mentale, etc.
- Thématique par profil de patient : personnes âgées, handicap, patients polypathologiques, etc.
- Autres thématiques transversales : maintien à domicile, soins palliatifs, prévention, organisation de la réponse aux demandes de soins non-programmés , etc.

# Projet de santé

## Les membres de l'équipe

Identifier les professionnels de santé membres de l'ESP. Seuls les professionnels de santé tels que définis dans le Code de la santé publique peuvent faire partie de l'ESP-CVL. Les professionnels identifiés comme membres pourront bénéficier d'un accompagnement financier et méthodologique pour les actions menées. Les professionnels salariés peuvent aussi être membres mais sans indemnisation.

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI  NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI  NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI  NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI  NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI

NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI

NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI

NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI

NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI

NON

**Nom**

**Prénom**

**Profession**

**Lieu d'exercice**

**Mail**

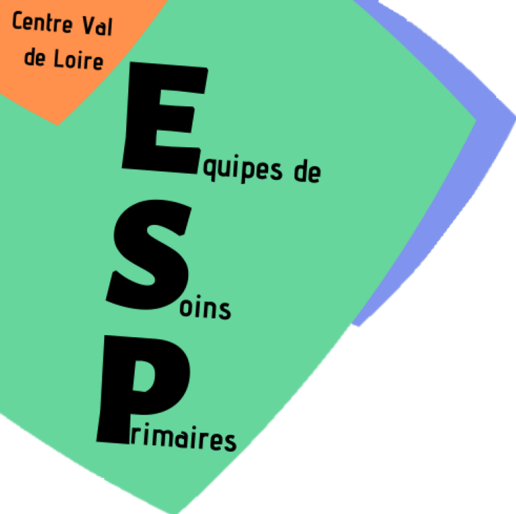
**Numéro RPPS**

**Numéro ADELI**

**A participé à la rédaction du projet**

OUI

NON



# Projet de santé

## Les modalités de travail

Les équipes devront disposer d'un dispositif d'information sécurisé commun, leur permettant d'échanger et de partager des informations et des données numériques de manière sécurisée. A minima, elles doivent disposer de la messagerie sécurisée de santé (Mailiz). L'ESPCVL pourra utiliser les outils e-parcours, une fois ceux-ci disponibles.

### Nom du dispositif informatique :

Les ESP-CVL devront travailler en coordination avec la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) et le DAC (dispositif d'appui à la coordination).

### Articulation prévue avec la CPTS du territoire :

Exemples: participation aux réunions de travail, implication dans la gouvernance de la CPTS, adhésion à la CPTS, etc.

### Articulation prévue avec le DAC du département :

Les ESP doivent choisir des actions sur lesquelles elles souhaitent orienter leur projet de santé.

### Le projet de santé suivant propose cinq actions rémunérées :

- Plans personnalisés de coordination en santé (PPCS);
- Réunions de concertation en présence du patient;
- Réunions de concertation, d'analyse de pratique et d'amélioration de prise en charge;
- Protocoles pluriprofessionnels;
- Actions innovantes.

A vous de choisir ce qui correspond à vos besoins. L'ESP-CVL peut choisir autant d'actions (rémunérées ou non) qu'elle le souhaite (au minimum, une action est requise). Veuillez indiquer ci-dessous l'(es) action(s) choisie(s). Une description de chacune des actions est disponible en pages 7, 8 et 9.

**Action(s) choisie(s) :**

Cochez la(es) case(s) correspondante(s) à l'action(s) et complétez les champs ci-dessous.

**Plans personnalisés de coordination en santé (PPCS)**

Pour quel(s) type(s) de patients ?

**Réunions de concertation pluriprofessionnelles en présence du patient**

Quel(s) thème(s) choisissez-vous ?

**Réunions de concertation, d'analyse de pratiques et d'amélioration de prise en charge**

Quel(s) thème(s) choisissez-vous ?

**Protocoles pluriprofessionnels**

Sur quel(s) protocole(s) souhaitez-vous travailler ?

**Actions innovantes**

Sur quelle(s) action(s) innovante(s) souhaitez-vous travailler ?

**Actions de prévention**

Sur quelle(s) action(s) de prévention souhaitez-vous travailler ?

**Programmes d'éducation thérapeutique du patient**

Sur quel(s) programme(s) souhaitez-vous travailler ?

**Autres**

Détaillez l'(es) action(s) envisagée(s).

## Plans personnalisés de coordination en santé (PPCS)

La réalisation de PPCS s'applique à tous les patients en situation complexe (malade chronique, personne âgée, personne en situation de handicap, précarité...) dont la compréhension nécessite plusieurs professionnels, où un travail formalisé est utile entre acteurs de proximité. Il favorise la prise en charge en équipe pluriprofessionnelle dans un cadre de coopération non hiérarchique. Il prend en compte plusieurs dimensions : médicale, psychologique, sociale et environnementale. Il est co-construit avec le patient et son entourage.

Le PPCS prend la forme d'un document rédigé (idéalement dématérialisé) avec les éléments suivants :

- Identification et priorisation des besoins non couverts;
- Recueil du projet du patient;
- Co-construction d'objectifs;
- Planification et révisions des interventions pour atteindre ces objectifs;
- Organisation de procédures d'alerte en cas de problème intercurrent.

Un modèle et une fiche outil sont mis à votre disposition sur votre clé usb ESP-CVL.

*Le document justificatif à compléter et à retourner une fois le PPCS réalisé est disponible dans la pochette ESP-CVL*

## Réunion de concertation pluriprofessionnelle en présence du patient

Organisation de réunions de concertation en présence du patient, pour réaliser des consultations ou des visites à domicile communes débouchant sur un plan d'actions. Elles permettent de coordonner une prise en charge et de répondre à une problématique conjointement. Elles peuvent aussi avoir lieu en présence d'aidants et/ou d'acteurs du médico-social.

Une fiche outil est mise à votre disposition sur votre clé usb ESP-CVL

*Le document justificatif à compléter et à retourner une fois la réunion réalisée est disponible dans la pochette ESP-CVL*

## Réunion de concertation, d'analyse de pratiques et d'amélioration de la prise en charge

Organisation de réunions de concertation pluriprofessionnelles d'analyse de pratiques et d'amélioration de la prise en charge autour d'une catégorie de patient ou d'une thématique. Elles ont pour objet de définir des modalités de prise en charge optimale et d'améliorer la coordination pluriprofessionnelle sur les sujets choisis. Elles peuvent déboucher sur la rédaction d'un protocole pluriprofessionnel.

Une trame de compte rendu et une fiche outil sont mis à votre disposition sur le liste ESP-CVL

*Le document justificatif à compléter et à retourner une fois la réunion réalisée est disponible dans la pochette ESP-CVL*

## Protocole pluriprofessionnel

Un protocole pluriprofessionnel décrit, pour une situation type, le schéma optimal de prise en charge par l'équipe en précisant qui fait quoi, quand et comment. Le choix des thèmes se fait en lien avec les besoins de l'équipe. Les protocoles sont régulièrement évalués et mis à jour.

Deux types de protocoles sont à différencier :

□ Les protocoles organisationnels simples : décrivant une organisation, le rôle de chaque professionnel dans une prise en charge ou un parcours de soin ;

□ Les protocoles organisationnels complexes comprenant des activités non prises en charge dans la nomenclature. **Attention, les protocoles conduisant à des actes dérogatoires (transfert d'actes ou d'activités) doivent respecter une certaine procédure** (soumission à l'ARS et validation par la Haute Autorité de Santé (HAS) s'il s'agit d'un nouveau protocole qui n'a pas encore obtenu d'autorisation). Ces protocoles disposent parfois de financements spécifiques (ex : protocole Asalée).

Une fiche outil est mise à votre disposition sur votre clé usb ESP-CVL

Une liste des protocoles existants pour la région CVL est mise à votre disposition sur votre clé usb ESP-CVL

*Le document justificatif à compléter et à retourner une fois le protocole réalisé est disponible dans la pochette ESP-CVL*

## Action innovante

Ce type d'action concerne les actions innovantes qui n'induisent pas d'activité ou de financement dérogatoire, en particulier la mise en place d'une démarche qualité et le processus d'un patient traceur.

Une fiche outil est mise à votre disposition sur votre clé usb ESP-CVL

*Le document justificatif à compléter et à retourner une fois l'action réalisée est disponible dans la pochette ESP-CVL*

L'équipe ESP-CVL et votre CPTS peuvent vous aider pour la mise en place et la réalisation de ces différentes actions.  
N'hésitez-pas à nous solliciter !



Les autres modalités de travail suivantes demandent un investissement supérieur et sont rémunérées dans d'autres cadres réglementaires (appel à projet, demande d'autorisation..). Elles sont néanmoins aussi proposées en choix aux ESP-CVL souhaitant investir ces champs. L'équipe ESP-CVL peut vous accompagner dans vos démarches. Elle doit être informée par les professionnels des actions qu'ils souhaitent mettre en place.

## **Actions de prévention**

Ces actions peuvent être proposées à un groupe de patients définis ou non et doivent être portées en pluriprofessionnalité. Des financements spécifiques existent sur la prévention, dans le cadre d'appels à projet (ARS, caisses, fondations etc.).

*Si vous êtes intéressés par la mise en place d'une action de prévention, contactez-nous.*

L'équipe de l'ESP-CVL et votre CPTS peuvent vous accompagner dans ces démarches

## **Programme d'éducation thérapeutique du patient**

L'ETP est une action de prévention pour les malades atteints de pathologies chroniques, visant à les rendre plus autonomes face à leur maladie. Tout programme d'ETP doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à l'ARS.

*Si vous êtes intéressés par la mise en place d'un programme d'ETP contactez-nous.*

L'équipe de l'ESP-CVL et votre CPTS peuvent vous accompagner dans ces démarches

## **Autre action**

L'ESP-CVL est libre de proposer d'autres actions autour des soins de premier recours. Elles devront cependant toujours avoir pour objet l'amélioration des prises en charge de patients en commun et ce, dans une démarche pluriprofessionnelle. Comme les actions de prévention et les programmes d'ETP, ces autres actions ne pourront pas faire l'objet de financements dans le cadre du projet ESP-CVL.

*Si vous êtes intéressés par la mise en place d'une autre action contactez-nous.*

L'équipe de l'ESP-CVL et votre CPTS peuvent vous accompagner dans ces démarches

# Projet de santé

## Les modalités d'évaluation

A la fin des deux ans de financement, l'ESP-CVL devra transmettre à la FMPS-CVL et à la Fédération des URPS-CVL, une **évaluation succincte de moyens**. Celle-ci permettra d'identifier le travail fourni et de réaliser au besoin des ajustements financiers.

Elle devra comprendre les indicateurs suivants (en fonction des actions choisies) :

- Nombre de concertations pluriprofessionnelles réalisées avec et sans patient;
- Nombre de PPCS réalisés;
- Nombre de protocoles écrits ou mis en application;
- Nombre d'actions innovantes réalisées;
- Nombre d'actions de prévention ou d'ETP réalisés;
- Nombre de patients concernés par l'ESP-CVL.

A ces indicateurs quantitatifs, l'ESP-CVL devra également réaliser un **retour qualitatif** des actions menées (Lesquelles ont fonctionné ? Lesquelles ont été plus difficiles à mettre en œuvre ? Pour quelles raisons ?) et de la mise en place de l'ESP-CVL (Quels ont été les avantages de la démarche ? Les inconvénients ? La communication entre professionnels a-t-elle été améliorée ?...).

Ce bilan est l'occasion de faire un retour sur l'accompagnement et le financement proposés par la FMPS-CVL et la Fédération des URPS-CVL.

Une trame d'évaluation sera proposée aux ESP-CVL pour leur faciliter ce travail

**E**quipes de  
**S**oins  
**P**rimaires

# Projet de santé

## Signatures des professionnels de santé de l'ESP

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**

**Nom:**   
**Prénom:**   
**Signature:**